



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2026, À 19H30

PRÉSIDENTE	Mme Mélanie Balleyguier
CONSEIL GÉNÉRAL	48 Conseillers généraux sont présents
EXCUSÉS	M. Nicolas Dousse et Mme Lucie Monney
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSÉ	M. Bruno Marmier

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 disponible sur le site internet www.villars-sur-glâne.ch
2. Message relatif à la 2^{ème} validation des statuts de Arcia Région Culturelle
3. Message relatif au règlement sur la transparence du financement de la politique de la Commune de Villars-sur-Glâne
4. Réponse au postulat N° 037 déposé par Mme Katharina Buchs (PS) concernant la mise en œuvre d'un concept d'inclusion
5. Postulat N° 043 déposé par M. Nicolas Schmidt (Les Verts) concernant le soutien au déploiement de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
6. Postulat N° 044 déposé par Mme Pauline Waltman (PVL) concernant la revalorisation des jetons de présence du Conseil général
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
7. Divers

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues, Mesdames les représentantes de la presse, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général de ce soir en vous souhaitant la bienvenue. Je profite également de l'occasion pour remercier chaleureusement mon vice-président, qui a assuré avec brio, en mon absence, la tenue de notre dernière séance. Mes sincères remerciements vont également au Secrétariat communal et, en particulier, à M. David Kaelin pour son travail et son soutien.

Parmi les joies de ma fonction en tant que Présidente, j'ai notamment eu le bonheur et l'honneur de participer à l'apéritif du Service des écoles et à la soirée d'accueil des nouveaux habitants de la Commune ainsi que de prononcer le discours du 1er août aux côtés de notre Syndique. Sans surprise pour ceux qui me connaissent bien, j'ai pris un vif plaisir à côtoyer les habitants de notre Commune à ces occasions.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 16 septembre 2026, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a ainsi été régulièrement convoquée.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- pour le Conseil général, M. Nicolas Dousse et Mme Lucie Monney,
- pour le Conseil communal, M. Bruno Marmier.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutateurs et scrutatrices à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Dans l'intervalle, je vous prie de bien vouloir transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique, vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Je vous rappelle également que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Enfin, vous avez reçu avec la convocation à cette séance, les dates des séances pour l'année 2027. Je me dois de vous informer que celles-ci ont connu une modification, à savoir que la séance du 18 mars 2027 a été déplacée au 17 mars 2027. Je vous remercie par avance de réserver ces dates dans vos agendas si ce n'est pas déjà fait.

Mme Eva Maria Genewein, Conseillère générale rejoint la séance à 19h33.

Nous sommes 47 Conseillers généraux présents.

Nous pouvons passer à notre ordre du jour. À cet égard, je vous informe que, conformément à la communication adressée par le Bureau aux chefs de groupe en début de semaine, le point 6 de l'ordre du jour a été modifié en ce sens que Mme Waltman ne dépose plus un postulat, mais une proposition. Avez-vous des remarques à formuler à ce propos ou à propos de l'ordre du jour en général ?

Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au point 1 de notre ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Je remercie Mme Vonlanthen pour la rédaction de ce procès-verbal, lequel est disponible sur le site internet de notre Commune. Vous avez toutes et tous eu l'opportunité d'en prendre connaissance. Y a-t-il des remarques à son sujet ? M. Possa.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Tout à la fin du point 7, j'ai mentionné : « *Ce point de l'ordre du jour étant liquidé, nous pouvons passer au point 8 de l'ordre du jour.* ».

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 tel qu'amendé par M. Possa sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 est approuvé par 43 oui, 1 non et 3 abstentions

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

2. Message relatif à la 2^{ème} validation des statuts d'Arcia Région culturelle

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Comme vous avez pu vous en rendre compte à la lecture du Message, les statuts d'Arcia Région culturelle sur lesquels nous devons voter demeurent inchangés par rapport à ceux acceptés par ce Conseil le 10 juin dernier, à l'exception de

l'article 1. Je vous rappelle également que nous n'avons pas la compétence de modifier ces statuts et que ceux-ci peuvent uniquement être acceptés ou refusés. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Le sujet a été examiné par la Commission financière lors de sa séance du 27 mai 2026, en vue de sa première validation par le Conseil général lors de sa séance du 10 juin 2026. La Commission rappelle, par la présente, le préavis qui avait alors été présenté.

La Commission financière est d'avis que la création de cette association de communes, regroupant au sein d'une structure unique l'ensemble des tâches liées à la culture, est conforme aux intérêts de la Commune de Villars-sur-Glâne, d'autant plus qu'elle est propriétaire du bâtiment de Nuithonie.

La Commission financière estime également que la Commune de Villars-sur-Glâne doit adhérer à l'ensemble des modules, ce qui correspond à un montant de CHF 67.50 par habitant et par année, ce qui ne devrait pas entraîner de surcoûts notables par rapport à ce que la Commune assume actuellement dans le cadre de Coriolis Infrastructures et de l'Agglo.

Elle rappelle toutefois qu'en 2025, un montant de CHF 63.50 par habitant était versé pour Coriolis Infrastructures et Agglo Promotion culture. Avec Arcia Région culturelle, le montant versé s'élève à CHF 67.50 par habitant, ce qui correspond à une augmentation théorique des coûts d'environ CHF 50'000.—.

Sur la base des informations transmises, tant dans le Message que lors de la discussion avec M. Grangier, la Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement l'adoption des statuts d'Arcia Région culturelle.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas. Je donne la parole au Conseil général. Étant donné que la parole n'est pas demandée, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif à la 2^{ème} validation des statuts de Arcia Région culturelle sont priés de le manifester par main levée.

Le message relatif à la 2^{ème} validation des statuts de Arcia Région culturelle est accepté à l'unanimité.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif au règlement sur la transparence du financement de la politique de la Commune de Villars-sur-Glâne

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. En premier lieu, je relève que la dernière version de ce règlement a été préavisée favorablement par le Service des Communes la semaine passée. Conformément à notre règlement, nous allons à présent examiner le projet proposé en deux étapes, tout d'abord une discussion générale puis une discussion de détail. Dans l'hypothèse où certains d'entre vous auraient des propositions d'amendement d'importance à formuler, je vous remercie d'ores et déjà de les envoyer à Mme Vonlanthen, à l'adresse secretariat@villars-sur-glâne.ch, pour que ceux-ci puissent être projetés.

Je donne la parole à la Commission financière.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Le présent message ne porte pas sur un objet relevant des attributions de la Commission financière en sens de l'art. 72 LFCo (Loi sur les finances communales). En conséquence, la Commission financière n'est pas appelée à émettre un préavis sur ce sujet.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, s'exprimer ? Tel n'est pas le cas. La parole est au Conseil général pour la discussion générale. À qui puis-je donner la parole ? M. Schmidt.

M. Anatolio Monney, Conseiller général, rejoint la séance à 19h41

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je remercie le Conseil communal, au nom des auteurs de la proposition, pour le règlement qui nous est soumis. Cette réponse arrive presque trop tôt, car Mme Giovana Rozas, qui avait cosigné cette proposition avec M. Pierre-Yves Moret et moi-même, pourrait prochainement être à nouveau parmi nous. En effet, elle est la première vient-ensuite sur la liste.

Cette proposition visait à instaurer un règlement sur la transparence du financement de la vie politique. Pourquoi cette démarche ?

Comme le disait Simone Veil : « La démocratie n'est jamais acquise, elle se construit chaque jour. » Or, force est de constater qu'aujourd'hui, dans de nombreux pays, les valeurs démocratiques sont mises à rude épreuve.

Parmi les moyens permettant de renforcer la démocratie figure la transparence du financement de la politique. En Suisse comme dans le canton de Fribourg, cette exigence est désormais inscrite dans la loi. Il est donc légitime que les communes suivent cette évolution.

Dans le canton de Fribourg, cette base légale a été acceptée par près de 70% des votantes et votants. Les objectifs poursuivis étaient notamment les suivants :

- garantir l'égalité des chances entre les acteurs politiques ;
- renforcer la confiance des citoyennes et citoyens dans les institutions ;
- prévenir les conflits d'intérêts.

Je rappelle également que, dans notre Conseil général, la proposition à l'origine de ce règlement a été adoptée à l'unanimité.

Le règlement qui nous est soumis aujourd'hui par le Conseil communal reprend les mêmes principes que ceux appliqués au niveau cantonal.

Premièrement, les partis et organisations politiques devront publier les recettes et les dépenses liées à leurs campagnes.

Deuxièmement, ils devront déclarer chaque année les dons provenant de personnes physiques ou morales dès lors qu'ils dépassent un certain montant.

À mon sens, il s'agit du strict nécessaire : des exigences mesurées, raisonnables et pleinement satisfaisantes.

Enfin, si les villes de Fribourg et de Bulle ont également engagé une démarche similaire, Villars-sur-Glâne a l'opportunité de devenir la première commune du canton à adopter un tel règlement.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. D'autres interventions ? M. Hermanche.

M. Yoann Hermanche, Conseiller général. Le règlement soumis ce soir répond à la proposition déposée en janvier 2021 que notre Conseil avait acceptée à l'unanimité. Il s'inspire du modèle cantonal adopté après l'initiative de 2018. Il demande aux partis, aux groupements politiques,

aux comités de campagne et aux candidats de publier leurs comptes de campagne dans les 60 jours qui suivent un scrutin communal. Il demande aussi de révéler les dons de plus de CHF 5'000.- pour une personne physique et de plus de CHF 1'000.- pour une personne morale.

Si ces règles ne sont pas respectées, la participation communale aux frais de campagne est supprimée. Le Conseil communal soutient ce texte à l'unanimité et prévoit une entrée en vigueur au 1er janvier 2027.

Je vous invite à accepter ce règlement, pour trois raisons :

- La première raison est la confiance. Avec près de 12'300 habitants, Villars-sur-Glâne a une vie politique qui mérite les mêmes exigences de clarté que le niveau cantonal. Savoir qui finance une campagne n'est pas un soupçon envers qui que ce soit. C'est une information utile au citoyen, et elle renforce la crédibilité de nous toutes et tous.
- La deuxième raison est la proportionnalité. Ce règlement n'a pas pour but de surcharger le personnel communal. L'administration reçoit les documents et les publie sur le site internet pendant une année, rien de plus. La responsabilité de tenir et de déclarer les comptes revient aux partis et aux comités et non pas aux services de la Commune.
- La troisième raison est la mesure. Les seuils retenus sont volontairement standards. Ils ne visent pas les petits dons de soutien, qui font vivre nos sections locales. Ils visent uniquement les contributions assez importantes pour qu'il soit légitime de les rendre publiques.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

Mme Caroline Dénervaud, Syndique. Je vous remercie pour l'accueil favorable à ce projet de règlement et vous invite à le soutenir.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Dans la mesure où il n'y a plus d'interventions s'agissant de la discussion générale, nous allons passer à la discussion de détail, article par article.

Article 1 – Champ d'application

- La parole n'est pas demandée

Article 2 – Publicité des comptes

- La parole n'est pas demandée

Article 3 – Publicité des dons

- La parole n'est pas demandée

Article 4 – Accès aux informations

- La parole n'est pas demandée

Article 5 – Mode, durée de publication et de destruction

- La parole n'est pas demandée

Article 6 – Sanction administrative

- La parole n'est pas demandée

Article 7 – Voies de droit

- La parole n'est pas demandée

Article 8 – Entrée en vigueur

- La parole n'est pas demandée

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Est-ce qu'il y a encore des interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le Message relatif au règlement sur la transparence du financement de la politique de la Commune de Villars-sur-Glâne sont priés de le manifester par main levée.

Le règlement sur la transparence du financement de la politique de la Commune de Villars-sur-Glâne est adopté à l'unanimité

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Nous pouvons passer au point 4 de notre ordre du jour.

4. Réponse au postulat N° 037 déposé par Mme Katharina Buchs (PS) concernant la mise en œuvre d'un concept d'inclusion

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Le Conseil communal souhaite-t-il prendre la parole à ce stade ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à l'auteure du postulat, Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Le groupe socialiste se réjouit vraiment de la réponse apportée à ce postulat. Nous trouvons juste de ne pas chercher à déterminer seul ce qu'il faudrait améliorer, mais de faire appel à des personnes qui disposent d'une véritable expertise dans le domaine et d'intégrer directement les personnes en situation de handicap dans la réflexion.

Car c'est précisément là toute la difficulté : les obstacles les plus importants ne sont pas toujours visibles pour celles et ceux qui ne les rencontrent pas au quotidien. Le regard de spécialistes et l'expérience des personnes concernées permettront donc d'identifier des points d'amélioration concrets auxquels nous n'aurions peut-être pas pensé.

Le Conseil communal nous propose une démarche prudente et proportionnée : dans un premier temps, il finance uniquement le check de l'inclusion, puis il prendra connaissance des recommandations avant de décider de la suite.

Et c'est aussi un point important : une fois les besoins et les priorités clairement identifiés par des spécialistes, la Commune aura les compétences nécessaires pour élaborer elle-même, au moins en grande partie, son plan d'action. Elle pourra alors décider de manière ciblée si un accompagnement externe supplémentaire est réellement nécessaire.

Cette manière de procéder nous paraît à la fois pragmatique et responsable sur le plan financier et humain : investir maintenant dans l'expertise dont nous avons besoin, sans engager davantage de dépenses avant de savoir si elles sont réellement nécessaires.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. D'autres interventions ? Mme Yotégé.

Mme Aurélie Yotégé, Conseillère générale. Le groupe Les Vert.e.s et Centre Gauche s'est réuni afin d'examiner la réponse du Conseil communal au postulat concernant la mise en œuvre d'un concept d'inclusion.

Nous remercions le Conseil communal pour le travail réalisé et saluons la volonté de procéder à un état des lieux en impliquant directement les personnes concernées. Nous souhaitons toutefois obtenir plusieurs précisions.

Premièrement, la réponse ne nous paraît pas encore suffisamment claire concernant la suite qui sera donnée à cet état des lieux. Le postulat ne demandait pas uniquement de réaliser un diagnostic, mais également d'étudier la possibilité de définir des objectifs stratégiques et des mesures concrètes en matière d'inclusion.

Le Conseil communal prévoit aujourd'hui un « check de l'inclusion » en 2027, puis indique qu'il décidera ensuite de l'opportunité d'élaborer un plan d'action.

Or, dans la mesure où la réponse actuelle présente principalement la démarche envisagée pour répondre au postulat, il nous paraît important que le Conseil communal revienne devant le Conseil général à l'issue de cet état des lieux.

Ce retour devrait permettre de présenter les résultats du check de l'inclusion, les principales recommandations qui en ressortent, les priorités que le Conseil communal entend retenir ainsi qu'un calendrier pour leur éventuelle mise en œuvre.

Nous aimerions donc savoir si le Conseil communal peut confirmer qu'un tel retour devant le Conseil général est bien prévu.

Concernant Sensability, nous reconnaissons l'intérêt de l'approche proposée, notamment son caractère participatif et l'implication directe de personnes en situation de handicap.

Nous souhaiterions toutefois disposer de davantage d'informations sur l'expérience de Sensability dans ce type de démarche, en particulier auprès de communes ainsi que sur les éléments qui ont conduit le Conseil communal à retenir cette organisation.

Cette précision nous paraît d'autant plus utile que Sensability est basée hors du canton de Fribourg et qu'il existe également, dans notre canton, différents acteurs disposant de compétences et d'une expérience dans le domaine du handicap et de l'inclusion.

Enfin, nous nous demandons également si la Commune a examiné les possibilités de cofinancement cantonal. Le Service de la prévoyance sociale dispose notamment d'un dispositif de soutien financier aux projets favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap, pour lequel les communes peuvent déposer une demande.

Nous sommes conscients que les critères de ce financement doivent être vérifiés et qu'il n'est pas certain que le check de l'inclusion proposé entre dans un tel dispositif.

Néanmoins, la Commune a-t-elle pris contact avec le Service de la prévoyance sociale ou avec la personne en charge ? Il nous semble pertinent d'examiner ces possibilités.

Nous remercions par avance le Conseil communal pour les précisions qu'il pourra apporter.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Membre du comité de direction de l'Association St-Camille depuis 2017, je suis particulièrement attaché au bien-être des personnes en situation de handicap. Je partage ainsi l'objectif du postulat. Je m'interroge toutefois sur la méthode proposée.

Le postulat demandait d'abord un état des lieux des mesures déjà prises par la Commune, y compris en collaboration avec le Canton. Or la réponse passe directement à un mandat externe de CHF 12'107.-, puis évoque déjà un plan d'action pour 2028. Selon l'offre elle-même, c'est l'administration qui remplira le questionnaire. Ce travail d'inventaire devra donc de toute façon être fait à l'interne.

Ne faudrait-il pas ainsi savoir dans un premier temps ce que la Commune fait déjà ? Depuis plus de vingt ans, la LHand impose des obligations concrètes, notamment pour les bâtiments et installations publics. Le délai pour adapter les transports publics, les arrêts de bus en particulier, est échu depuis fin 2023. Où en sommes-nous ? Quels bâtiments communaux sont accessibles ? Quelles mesures sont déjà appliquées dans le cadre de la loi cantonale sur la personne en situation de handicap ?

Le groupe PLR-PVL propose donc que le Conseil communal établisse d'abord cet inventaire lui-même. Sur cette base, nous pourrions juger si un check externe apporte vraiment une plus-value, et sur quels points.

Pour information, la Ville de Fribourg a fait l'exercice en 2018. Et Dieu sait si je n'approuve pas sa gestion des deniers publics ! Elle demandait un concept communal de mise en œuvre de la LHand. Le Conseil communal y a répondu avec un inventaire interne, sans mandat externe. Le secteur de la cohésion sociale a demandé aux chefs de service quelles mesures ou quels financements existaient déjà. Cet exercice a permis d'inventorier les actions entreprises, classées selon les domaines de la LPSH (Loi sur la personne en situation de handicap). Beaucoup d'actions étaient déjà entreprises, sans être coordonnées au niveau communal. Une personne a

été désignée au sein de l'administration communale pour gérer les questions liées à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. D'autres interventions ? M. Possa.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Le groupe Le Centre s'est réuni le mardi 22 septembre 2026 pour examiner la réponse au postulat concernant la mise en œuvre d'un concept d'inclusion.

Il l'a approuvée dans sa grande majorité, saluant la volonté de travailler avec une association disposant de l'expertise nécessaire.

Celle-ci effectuera un travail qui dépassera le simple inventaire en intégrant notamment une démarche participative. C'est en sachant d'où l'on part que l'on peut savoir où l'on va.

Le groupe Le Centre soutient donc la démarche proposée.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole au sein du Conseil général ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Vice-Syndique. Je vous remercie pour vos interventions. En Suisse, une personne sur cinq est en situation de handicap. Or, le handicap ne se résume pas aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Il existe de nombreuses formes de handicap. C'est précisément pour cette raison que, dans le cadre de ce concept d'inclusion, nous proposons de faire appel à un mandataire externe, car nous ne disposons pas de toutes les compétences nécessaires au sein de l'administration.

Concernant la question de Mme Yotégé, nous reviendrons devant le Conseil général dans le cadre du budget 2028. Je propose également que la Commission de politique sociale se saisisse de ce dossier, prenne connaissance de l'analyse qui sera réalisée et se prononce sur les différentes mesures envisagées.

S'agissant du choix de Sensability, nous avons étudié plusieurs pistes. Dans le canton de Fribourg, aucun prestataire n'offre des prestations comparables. Des demandes d'offres ont été adressées à un bureau de Lausanne et à un autre de Berne. Le bureau lausannois ne disposait toutefois pas des ressources nécessaires pour répondre à notre demande. Nous avons retenu Sensability en raison de son expérience reconnue, notamment dans le canton de Zurich.

Concernant la question du cofinancement cantonal, nous prendrons contact avec la déléguée cantonale aux questions de handicap, Mme Berger, afin d'examiner les possibilités de subventionnement pour le budget de l'année prochaine.

Pour répondre aux remarques de M. Peiry, le Conseil communal s'est également interrogé sur l'opportunité de réaliser cette étude à l'interne. Il a d'abord fallu déterminer quel dicastère était compétent pour cette thématique et le choix s'est finalement porté sur le mien. Cela démontre à quel point il s'agit d'un sujet transversal, qui englobe non seulement les mesures prévues par la LHand, mais également de nombreux autres aspects.

L'inclusion ne concerne pas uniquement les personnes en fauteuil roulant. Elle touche également les personnes sourdes ou malentendantes, les personnes malvoyantes ou aveugles, les personnes neuroatypiques ainsi que celles vivant avec un handicap psychique. La question ne se limite donc pas à l'accessibilité physique.

Nous avons privilégié une démarche externe, car aucun collaborateur ou collaboratrice de nos services ne dispose actuellement des compétences spécifiques nécessaires pour coordonner un tel projet dans sa globalité.

Nous avons ainsi choisi de nous appuyer sur une structure disposant de l'expérience et de l'expertise requises, qui travaille selon une approche participative et qui associe directement les personnes concernées résidant dans notre Commune. Cet élément nous paraissait essentiel.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'ai encore une question concernant une autre forme de handicap, à savoir la langue. Étant donné que cette organisation est basée à Zurich, comment entendons-nous surmonter la barrière linguistique ?

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Vice-Syndique. Je vous informe que cette organisation dispose également d'une succursale à Berne. À la suite d'une visioconférence avec ses représentants, je peux vous confirmer qu'ils s'expriment parfaitement en français. Par ailleurs, son directeur est originaire du canton de Fribourg.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. La parole est-elle encore demandée ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Postulat N° 043 déposé par M. Nicolas Schmidt (Les Verts) concernant le soutien au déploiement de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Comme à l'accoutumée en matière de traitement d'un postulat, le Conseil général doit d'abord se prononcer sur la recevabilité ou la qualification formelle de ce postulat avant de le traiter sur le fond. Le Bureau, dans sa séance du 10 septembre 2026, a préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat dans sa forme.

La parole est donnée à son auteur s'agissant uniquement de sa recevabilité. La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal souhaite-t-il prendre la parole quant à la recevabilité du postulat ? Tel n'est pas le cas. Je donne la parole au Conseil général. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole s'agissant de la recevabilité de ce postulat ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la recevabilité du postulat N° 043 sont priés de le manifester par main levée.

La recevabilité du postulat N° 043 est acceptée à l'unanimité

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Nous allons maintenant débattre du postulat en tant que tel. Puis-je donner la parole à l'un de ses auteurs ? M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Tout d'abord je dois vous faire part de ma consternation lorsque j'ai pris connaissance de l'ordre du jour. J'ai en effet découvert que j'étais affilié au Parti socialiste. Or, tout le monde sait que je suis membre des Verts, même si mon cœur est au Parti socialiste.

Cela étant dit, les véhicules électriques sont de plus en plus nombreux en Suisse et représentent environ 25% des voitures neuves. Ce développement montre que les arguments en faveur de ce type de véhicule sont convaincants. Non seulement ils sont plus économes en énergie, mais ils sont également plus économes tout court, avec un coût au kilomètre et des coûts du cycle de vie plus bas que pour d'autres types de véhicule.

Par contre, d'autres pays connaissent une évolution encore plus rapide. En comparaison aux 25% en Suisse, les Pays-Bas sont à 50%, le Danemark à 80% et la Norvège à 98%.

L'un des freins au développement en Suisse est le manque de points de charge. Notamment dans les zones d'immeubles locatifs, il n'est pas possible de recharger son véhicule à un prix abordable durant la nuit. La majorité des immeubles n'offrent pas de solutions pour charger son véhicule.

Mon postulat vise à remédier à cette problématique. La Commune pourrait favoriser l'installation de bornes de recharge dans les quartiers des Dailles, de Villars-Vert ou encore de Cormanon. Vous pouvez voir à l'écran l'ensemble des bornes, représentées en rouge, que j'ai répertoriées dans ces quartiers. **(Annexe I au PV)**

Hormis quelques bornes de recharge rapide, relativement coûteuses, l'offre de recharge publique y est pratiquement inexistante. Les personnes vivant dans des immeubles ne disposent dès lors que de possibilités limitées pour recharger leur véhicule.

Ces installations pourraient être réalisées sur les bandes de stationnement publiques, à travers des places dédiées aux véhicules en recharge. À cet effet, le règlement de police devrait éventuellement être adapté. Des partenariats avec des entreprises privées, telles que Move Mobility, Groupe E ou Swisscharge, pourraient être envisagés afin que la Commune n'ait pas à gérer les bornes elle-même.

Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de déployer des bornes de recharge. Je vous demande donc de l'approuver et de le transmettre au Conseil communal, et vous remercie pour votre soutien.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Le Conseil communal souhaite-t-il prendre la parole à ce stade ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. Mme Stadler-Büchler.

Mme Alexandra Stadler-Büchler, Conseillère générale. D'abord, j'aimerais remercier M. Schmidt pour ce postulat. Je trouve vraiment réjouissant de constater que, sur les questions climatiques et environnementales, nous sommes nombreux dans ce Conseil à vouloir faire avancer les choses.

Mais, au risque de vous faire une redite de « mon speech » de la dernière séance du Conseil général, notre groupe propose de ne pas transmettre ce postulat pour exactement la même raison qui nous a animée la dernière fois. Je pense que nous devons arrêter d'ajouter des mesures au Plan climat et nous concentrer sur sa mise en œuvre. Dans le cas qui nous occupe ce soir, le sujet n'est pas nouveau.

La mesure M.3.a du Plan climat prévoit explicitement de soutenir et de promouvoir la mobilité électrique par le développement d'infrastructures de recharge accessibles au public aux endroits adéquats. Elle prévoit un montant d'environ CHF 20'000.– pour la planification et le suivi de cette mesure. Celle-ci porte notamment sur le nombre de bornes publiques et privées installées et, surtout, elle est actuellement indiquée comme étant « en cours ».

Il y a quelque chose d'assez intéressant lorsqu'on retourne dans les documents qui ont servi à élaborer ce Plan. Lors des ateliers participatifs, la question des bornes dans les immeubles d'habitation avait déjà été soulevée. Il avait même été proposé d'imposer un quota minimal de bornes de recharge dans les immeubles d'habitation. Cette proposition n'a finalement pas été reprise explicitement dans la mesure M.3.a. Une formulation plus générale a été retenue. A savoir, développer les infrastructures de recharge accessibles au public aux endroits adéquats.

Pour moi, c'est important, car nous avons précisément réalisé tout ce travail d'arbitrage afin de sélectionner, configurer et prioriser les mesures qui devaient constituer notre Plan climat.

Si nous estimions qu'une proposition devait absolument y figurer de manière plus précise, c'était au moment de l'élaboration et de l'examen du Plan qu'il fallait avoir cette discussion.

Si, deux ans plus tard, nous recommençons à reprendre une à une les pistes qui avaient été mises sur la table pour demander au Conseil communal de les étudier à nouveau, nous allons finir par refaire le Plan climat morceau par morceau.

Aujourd'hui, je voudrais plutôt qu'on fasse quelque chose de beaucoup plus simple qui est de réaliser la mesure existante.

Derrière la mesure M.3.a se trouve d'ailleurs un objectif très concret : contribuer à l'électrification du parc automobile. Le Plan climat fixe ainsi un objectif de 34% de véhicules individuels électriques à l'horizon 2030. Selon le rapport explicatif, le passage de la trajectoire attendue de 30% à cet objectif de 34% permettrait de réduire les émissions de CO₂ d'environ 500 tonnes supplémentaires par année.

Alors, la question qui se pose ce soir n'est pas : « Faut-il étudier la question des bornes de recharge électrique ? » Car nous savons que nous en avons besoin.

Je dois d'ailleurs reconnaître que je ne suis pas spécialiste du sujet. Je ne maîtrise ni les aspects techniques liés aux bornes de recharge, ni les contraintes de faisabilité, notamment dans les immeubles d'habitation ou pour les locataires. Habitant moi-même dans un immeuble locatif,

j'aimerais beaucoup disposer de telles infrastructures. Toutefois, il semble exister de nombreuses contraintes techniques qui rendent leur installation plus complexe qu'il n'y paraît.

Et, au fond, je reste convaincu que la meilleure voiture pour le climat est encore celle que l'on n'utilise pas. Mais ce n'est pas le sujet de ce soir.

La question est beaucoup plus simple : où en est la mesure M.3.a ? J'ai l'impression de parler d'un satellite qu'on aurait perdu quelque part dans l'espace. Sauf que, la mesure M.3.a, n'est pas censée être dans l'espace. Elle est censée être « en cours ».

Je rappelle que 2030, c'est dans quatre ans, et que le véritable enjeu est là. Je suis déterminée à ce que le Plan climat ne reste pas un magnifique document posé sur une étagère. Il est le fruit d'un travail considérable : ateliers participatifs, expertise de spécialistes, implication de l'administration et du Conseil communal, puis débats politiques. Des priorités ont été définies, des objectifs ont été fixés ; il faut désormais les concrétiser.

J'adresse donc un message à chacune et chacun d'entre nous.

Sauf si une nouvelle problématique climatique ou environnementale exige une réaction urgente, j'aimerais que nous adoptions désormais un réflexe commun : avant de demander de nouvelles mesures, assurons-nous d'abord que celles que nous avons déjà décidées progressent et sont effectivement mises en œuvre.

Pour pouvoir le faire, il nous manque aujourd'hui un outil très concret : un cockpit de pilotage, plus connu sous le nom de mesure T.3.b. C'est un autre « satellite » qui gravite lui aussi quelque part autour de nous, sans que nous puissions encore réellement le percevoir.

Et ce n'est même pas une nouvelle mesure tombée du ciel que je serais en train d'inventer. Le Plan climat prévoit déjà, à travers la mesure T.3.b, d'évaluer périodiquement l'efficacité des mesures, de suivre leur taux de réalisation et, en fonction des résultats, d'adapter les mesures ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires.

C'est précisément grâce à ce suivi que les ajustements pourront être envisagés. La mesure est-elle suffisante ou faut-il aller plus loin ? Nous ne pourrions répondre à cette question qu'une fois l'évaluation réalisée et les résultats analysés. C'est à ce moment-là que nous disposerons de toutes les informations nécessaires pour prendre les bonnes décisions.

Je souhaite que le Conseil communal nous fournisse régulièrement une vision simple et claire de l'état d'avancement du Plan climat : ce qui a été réalisé, ce qui est en cours, ce qui est en retard, les prochaines échéances ainsi que les moyens humains et financiers engagés.

Si un tel suivi nous est régulièrement transmis, nous éviterons précisément de devoir multiplier les postulats pour savoir où en sont des projets qui figurent déjà, au moins en partie, dans le plan que nous avons adopté.

Cet hiver, lors de l'examen du budget 2027, je pense que chacune des lignes budgétaires devra être analysée avec attention, car le Plan climat ne se mesure pas uniquement aux objectifs qui y sont inscrits. Il se mesure également aux moyens qui lui sont alloués et aux réalisations concrètes qui en découlent.

C'est dans cet esprit que notre groupe vous propose de refuser la transmission de ce postulat.

Je remercie encore M. Schmidt pour ce postulat, car il m'aura permis de me rappeler, et peut-être de vous rappeler également, que nous avons perdu le contact avec T.3.b.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Quelqu'un d'autre souhaite la parole ? Mme Alves Dos Santos.

Mme Anabela Alves Dos Santos, Conseillère générale. Si l'installation de bornes de recharge électrique paraît nécessaire au vu du développement des véhicules électriques, ce postulat ne me semble pas suffisamment clair. Son titre parle de bornes publiques, alors que le texte évoque également des bornes dans le domaine privé.

À mon sens, les impôts ne doivent pas servir à financer des installations qui relèvent de la responsabilité des propriétaires d'immeubles.

J'aimerais donc savoir précisément à qui ces bornes sont destinées : uniquement à l'espace public ou également aux garages privés de Villars-sur-Glâne ?

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. D'autres interventions ? M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Pour répondre à Mme Alves Dos Santos, l'idée est bien de développer des bornes publiques. Celles-ci pourraient toutefois être installées sur des terrains privés, dans le cadre de partenariats avec des propriétaires mettant un emplacement à disposition. Elles resteraient néanmoins accessibles à tout le public.

Il faut parfois déposer un postulat pour reprendre contact avec nos satellites. Je suis tout à fait d'accord de suivre le Plan climat, mais aussi de donner une impulsion supplémentaire à cette idée de développement des bornes de recharge.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. En me rendant à notre séance, je suis passé par le parking du Platy et, effectivement, comme le montre le plan projeté, aucune borne de recharge n'y est prévue. Or, ce parking sera goudronné par la Commune.

Le Conseil communal pourrait-il s'engager à intégrer l'installation de bornes de recharge à cet emplacement dans le cadre de ce projet de réaménagement et de goudronnage ?

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Je vous informe, M. Overney, que des réflexions sont en cours à ce sujet dans le cadre du projet de réaménagement du parking. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement du dossier.

Cela étant, il me paraît évident de prévoir l'installation de bornes de recharge à cet emplacement. Il ne s'agira probablement pas de bornes à recharge rapide, mais elles permettront néanmoins aux utilisateurs de recharger leur véhicule pendant la durée de leurs activités sur le site du Platy.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. La parole est-elle encore demandée ? Tel n'est pas le cas. Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission au Conseil communal du postulat N° 043 concernant le soutien au déploiement de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat N° 043 au Conseil communal est acceptée par 27 oui, 18 non et 2 abstentions

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Nous pouvons passer au point 6.

6. Proposition déposée par Mme Pauline Waltman (PVL) concernant la revalorisation des jetons de présence du Conseil général (Anciennement Postulat N° 044)

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Comme je vous l'ai indiqué en début de séance, le Bureau a accepté la demande de Mme Waltman tendant à la transformation de son postulat en proposition. Il a également préavisé favorablement la recevabilité de cette proposition dans sa forme. La parole est donnée à son auteure s'agissant uniquement de sa recevabilité. La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal souhaite-t-il prendre la parole quant à la recevabilité de cette proposition ?

Tel n'est pas le cas, la parole est donnée au Conseil général. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole s'agissant de la recevabilité de cette proposition ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote sur la question de la recevabilité de cette proposition.

Celles et ceux qui acceptent la recevabilité de cette proposition sont priés de le manifester par main levée.

La recevabilité de cette proposition est acceptée à l'unanimité

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Nous allons maintenant débattre de la proposition en tant que telle. À titre préalable, je relève que, dans l'hypothèse où cette proposition devait être transmise pour traitement, elle le serait au Bureau et non au Conseil communal, le montant des jetons de présence du Conseil général relevant exclusivement de sa propre compétence. Cela étant dit, à qui puis-je donner la parole sur le fond ? Mme Stadler-Büchler.

Mme Alexandra Stadler-Büchler, Conseillère générale. Comme cela nous a été confirmé par le Bureau, par courriel, le postulat N° 044 pouvait être transformé en proposition, puisque la fixation des indemnités des membres du Conseil général relève de la compétence de notre Conseil. C'est donc ce que nous avons fait, en conservant l'objet de notre demande.

J'aimerais ajouter quelques mots sur le fond, car j'ai cosigné cet objet et, très sincèrement, je n'étais pas forcément convaincue au départ.

Lorsque Pauline m'en a parlé pour la première fois, ma réaction, très suisse, a été de me demander : est-il vraiment opportun de solliciter une revalorisation de nos propres jetons de

présence en début de législature ? Plus largement, je me suis aussi demandé si c'était réellement à nous d'en faire la demande. Car nous sommes très suisses lorsqu'il s'agit de parler d'argent.

Parce qu'évidemment, personne ici ne s'engage en politique communale pour gagner de l'argent. Et l'argent ne doit certainement pas devenir une motivation pour siéger au sein de ce Conseil.

Mais nous avons ensuite examiné les comparaisons avec d'autres communes. Et force est de constater que les indemnités versées à Villars-sur-Glâne sont relativement modestes au regard de ce qui se pratique ailleurs.

Alors oui, notre engagement est avant tout politique et citoyen. Mais il représente également un investissement important en temps et en préparation.

Pour certaines et certains d'entre nous, participer à une séance engendre aussi des frais très concrets, notamment des frais de garde d'enfants. À partir du moment où l'indemnité ne permet même plus de couvrir les coûts du babysitting nécessaire pour venir siéger, il ne s'agit plus simplement d'une question de rémunération. Cela signifie concrètement que certaines personnes doivent payer de leur poche pour pouvoir exercer leur mandat politique.

Et je pense que nous sommes alors face à un véritable enjeu démocratique.

Les réalités familiales ont évolué. Il existe aujourd'hui de nombreuses familles monoparentales, mais aussi des ménages pour lesquels la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est complexe. Une séance en soirée implique parfois de trouver une solution de garde et d'en assumer le coût.

Si l'exercice d'un mandat communal représente systématiquement une charge financière pour certaines catégories de la population, nous risquons progressivement de réserver cet engagement à celles et ceux qui disposent des moyens financiers ou de l'organisation familiale nécessaires pour l'assumer.

À terme, cette situation pourrait également décourager certaines personnes de se porter candidates lors de futures élections.

L'objectif n'est donc pas de faire de nos jetons de présence une rémunération attractive, ni de prétendre que notre engagement devrait être rémunéré à sa juste valeur, ce qui serait d'ailleurs difficile à quantifier.

Il s'agit simplement de se demander si leur montant est encore adapté aux réalités actuelles, s'il demeure cohérent avec ce qui se pratique dans des communes comparables et s'il permet, au minimum, que l'exercice d'un mandat politique ne devienne pas une charge financière pour certaines personnes.

C'est dans cet esprit que j'ai finalement choisi de cosigner cette proposition.

Je remercie le Bureau d'avoir accepté de se saisir de cette question et de nous soumettre un projet de réadaptation des jetons de présence, fondé notamment sur une comparaison avec les pratiques en vigueur dans les autres communes.

Ses membres sauront mener les analyses nécessaires et arbitrer les différentes propositions figurant dans le texte initial de Mme Waltman.

Par ailleurs, puisque nous sommes actuellement en pleine période budgétaire, peut-être qu'une éventuelle adaptation pourrait encore être intégrée au budget 2027, tant qu'il en est encore temps.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Le Conseil communal souhaite-t-il s'exprimer à ce stade ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général, M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Le groupe Le Centre accueille favorablement la proposition de revalorisation des jetons de présence du Conseil général.

Notre groupe a été particulièrement sensible à l'idée d'instaurer une indemnité complémentaire pour les membres devant assumer des frais liés à la garde d'enfants ou à l'assistance d'une personne à charge afin de pouvoir faire entendre leur voix dans ce plénum.

Le Centre soutient pleinement cette idée, qui nécessitera probablement la rédaction et l'adoption par notre Conseil général d'un règlement ad hoc pour en définir les conditions et les modalités.

Concernant la revalorisation des jetons de présence et des indemnités du Conseil général, le groupe Le Centre constate qu'ils sont effectivement nettement inférieurs à ceux des deux premières villes et certaines autres communes du Canton. Doit-on y voir une corrélation avec les taux d'imposition des communes, je laisse la question en suspens. Plaisanterie à part, notre groupe est également favorable à une revalorisation des jetons de présence tout en invitant le Bureau du Conseil général à faire preuve d'humilité et de modestie dans la proposition qu'il nous fera.

Car n'oublions pas que nous sommes en premier lieu ici ce soir par conviction pour nous engager pour le bien-être de notre population et de notre Commune. Mais il est juste que nous soyons dédommagés pour le temps consacré à étudier les dossiers par une petite indemnité.

Ainsi le groupe Le Centre vous invite à soutenir la proposition et à charger le Bureau d'étudier la valorisation des jetons de présence, l'introduction de l'indemnité complémentaire ainsi que la meilleure façon de procéder : modification du règlement du Conseil général ou rédaction d'un règlement spécifique pour les jetons de présence.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission au Bureau de la proposition concernant la revalorisation des jetons de présence du Conseil général sont priés de le manifester à main levée.

La transmission de la proposition est acceptée par 46 oui, 1 non et 1 abstention.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Nous passons au point 7 de notre ordre du jour.

7. Divers

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. A qui puis-je donner la parole ? M. Hermanche.

M. Yoann Hermanche, Conseiller général. J'aimerais attirer votre attention sur la sécurité de la route de Cormanon à la hauteur de l'école primaire.

Cette route cantonale passe juste devant un établissement scolaire et la vitesse y est limitée à 50 km/h, mais on constate chaque jour que beaucoup d'automobilistes ne respectent pas cette limitation.

Un passage piéton relie le quartier de Cormanon à l'école primaire. Un passage souterrain existe désormais mais il allonge le trajet et les enfants ne l'utilisent pas. Il est inutile de leur en faire le reproche car ce sont des enfants et pour eux le chemin le plus court est toujours le meilleur.

Mon intervention n'est ni un postulat ni une proposition, mais un signal d'alarme. Je demande au Conseil communal d'examiner cette situation et de faire connaître sa position au Conseil général.

Comme il s'agit d'une route cantonale, je lui demande également d'intervenir auprès des services cantonaux compétents afin de trouver une solution adaptée.

Trop souvent, nous agissons après un accident, alors qu'il pourrait avoir des conséquences dramatiques. Pour ma part, je souhaite que nous agissions avant qu'un tel événement ne survienne.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Quelqu'un d'autre souhaite la parole ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Dans la même lignée, concernant la TransAgglo et la Dort-Verte, j'aimerais attirer l'attention sur la vitesse de certains cyclistes.

Ces derniers jours, en me déplaçant entre Beaumont et Nuithonie, j'ai constaté que certains cyclistes roulent très vite dans ce secteur. L'autre jour, j'ai d'ailleurs failli entrer en collision avec l'un d'eux.

Il serait utile de sensibiliser les usagers à adapter leur vitesse de jour comme de nuit, notamment aux abords de la traversée de la route de Cormanon. Pour la sécurité des écoliers comme des autres utilisateurs, des mesures de prévention de vitesse seraient les bienvenues.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Mme Schmidlin.

Mme Anne Schmidlin, Conseillère générale. Cet automne j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs formations proposées par l'ACF à l'attention des Conseillers communaux et généraux.

À cette occasion, il nous a été indiqué que nous pouvions nous inscrire à l'intranet de l'ACF afin d'accéder à différents documents et ressources. Pour ce faire, il nous est demandé d'utiliser une adresse électronique de la Commune.

Or, à ma connaissance, les membres du Conseil général ne disposent pas d'une telle adresse. J'ai essayé de m'inscrire avec mon adresse privée, mais cela ne fonctionne pas.

Ma question est donc la suivante : est-il prévu d'attribuer une adresse électronique officielle aux membres du Conseil général ?

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. M. Ponzio.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. J'aimerais revenir sur le dossier - évoqué tout à l'heure - de la mise en conformité selon LHand des arrêts de bus situés sur territoire communal.

Pour rappel, la loi fédérale en la matière entrée en vigueur en 2003 imposait un délai au 31 décembre 2023 pour que l'accès aux transports publics soit adapté aux personnes en situation de handicap.

A notre niveau communal, un crédit avait été validé par le Conseil général il y a exactement cinq ans pour mettre en conformité une première étape de huit arrêts jugés prioritaires et en étudier l'adaptation de six autres.

Or à ce jour un seul arrêt, celui de Moncor situé sur route cantonale, a été mis en conformité par le Canton, et les projets d'adaptation de la première série d'arrêts sur route communale ont été mis à l'enquête il y a sauf erreur moins d'une année.

Le Conseil communal pourrait-il nous informer sur l'avancement de ce dossier et le calendrier des travaux envisagé, ainsi que sur la planification des prochaines étapes, avec notamment l'étude de l'aménagement de l'arrêt des lignes 5 et 9 Fenetta déplacé sur la route des Préalpes, et actuellement toujours à l'état provisoire.

L'adaptation et l'amélioration de l'équipement des arrêts de bus constitue l'une des mesures inscrites au plan climat communal (Mesure M.2a) pour favoriser l'usage des transports publics. Nous faudra-t-il attendre la fin d'une deuxième législature pour voir aboutir l'ensemble de ce dossier ?

Je remercie d'avance le Conseil communal pour sa réponse

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Mme Alves Dos Santos.

Mme Anabela Alves Dos Santos, Conseillère générale. Le 29 août dernier a eu lieu la 2^e édition de « la journée qui a du chien », organisée par notre Commune.

Ce fut une magnifique journée de convivialité entre nos canidés et les amoureux des animaux, comme pourront l'attester certains membres du Conseil communal.

Si on peut se réjouir de cette journée, financée par les près de CHF 36'500.- d'impôt sur les chiens, force est de constater que les parcs à chiens sont rares, voire quasi inexistants dans le canton de Fribourg.

Un espace sécurisé, où les chiens peuvent se défouler en toute liberté, sans craindre de déranger qui que ce soit, comme une place de jeux canine.

Un parc à chiens serait également un espace de rencontre entre propriétaires de chiens, à l'image des parents qui échangent sur les places de jeux.

En utilisant cette métaphore, j'en profite pour souligner que cet espace pourrait être considéré comme potentiellement bruyant, mais que les places de jeux constituent également une source naturelle de nuisances sonores plus ou moins importantes, sans que leur fermeture ne soit jamais prononcée pour ce motif.

Ainsi j'interpelle le Conseil communal pour la création d'une telle structure au sein de notre chère commune, qui compte tout de même environ 500 chiens pour 12'500 habitants.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Mme Labunets.

Mme Viktoryia Labunets, Conseillère générale. J'aimerais revenir sur la question des frelons asiatiques. Nous avons déjà abordé ce sujet en début d'année et il avait alors été indiqué qu'aucun habitant de la Commune n'aurait à supporter les frais liés à la destruction d'un nid. Or, aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Deux nids ont récemment été détruits sur le territoire communal. Comme ils se trouvaient sur des propriétés privées, les coûts ont été pris en charge par les assurances ou, à défaut, par les propriétaires concernés.

Je souhaiterais dès lors connaître la position du Conseil communal sur cette question. En effet, le coût de destruction d'un nid peut varier entre CHF 150.- et CHF 500.- et, compte tenu de la propagation de cette espèce invasive, il est probable que le nombre d'interventions augmente l'année prochaine.

Faut-il prévoir un montant dans le budget communal ? Une formation spécifique du personnel est-elle nécessaire ? Enfin, l'utilisation de produits destinés à l'extermination du frelon asiatique requiert-elle une autorisation ou une certification particulière ?

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Mme Waltman.

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale. La question du frelon asiatique a fait l'objet d'un postulat traité lors de la dernière séance de la précédente législature. À cette occasion, il avait été établi que les frais liés à la destruction des nids de frelons asiatiques seraient pris en charge par la Commune.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. D'autres interventions ? Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je vais répondre aux différentes questions soulevées ce soir.

Tout d'abord, concernant la question de M. Hermanche relative à la route de Cormanon, il s'agit d'une route cantonale et nos compétences en la matière sont limitées. Cela ne signifie toutefois pas que nous ne pouvons rien faire. Nous pouvons interpeller le Canton et sensibiliser les usagers. La vitesse relève souvent du comportement individuel. N'hésitez pas à me contacter directement à ce sujet, puisque nous sommes voisins immédiats.

S'agissant de la remarque de M. Küttel concernant la TransAgglo, il s'agit avant tout d'une question de cohabitation entre piétons et cyclistes. Je vais examiner avec mes services ce qui peut encore être entrepris en matière de sensibilisation des usagers dans ce secteur.

Enfin, en ce qui concerne la question de M. Ponzo au sujet des arrêts de bus et de la LHand, il s'agit d'un dossier de longue haleine, entamé au début de la précédente législature et qui me tient particulièrement à cœur. Son avancement était rapide jusqu'à la modification de la LMob, laquelle a introduit une possibilité de cofinancement cantonal. Afin de pouvoir bénéficier de cette contribution, le dossier a volontairement été ralenti. Ce soutien financier n'est en effet pas négligeable.

Les procédures sont malheureusement longues et, en l'état, je ne suis pas en mesure de vous fournir davantage de précisions. Je vous propose toutefois de revenir ultérieurement devant le Conseil général avec des informations plus détaillées sur ce dossier.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Quelqu'un souhaite encore la parole ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Concernant le frelon asiatique, je vous invite à vous référer au procès-verbal de la séance du 12 février 2026. J'y indiquais effectivement que la Commune prendrait en charge les frais d'éradication des nids lorsque ceux-ci ne sont pas couverts par une assurance privée.

À ce jour, aucune annonce officielle de nid de frelons asiatiques n'a été enregistrée sur le territoire de Villars-sur-Glâne. Or, leur signalement est obligatoire. Si des nids ont été observés, cela ne nous a pas été communiqué par la voie officielle.

J'insiste également sur le fait qu'il ne faut en aucun cas intervenir soi-même. Même nos services communaux n'effectuent pas ce type d'intervention. Celle-ci doit être confiée à des professionnels qualifiés. Il ne faut pas non plus utiliser de produits chimiques.

En cas de découverte d'un nid suspect, celui-ci doit être annoncé via le site officiel www.frelonasiatique.ch, qui indique la marche à suivre ainsi que la procédure à respecter.

Je profite également de rappeler que vous avez reçu une invitation pour le vernissage du bâtiment de la Fondation de la Commune de Villars-sur-Glâne pour le logement, qui aura lieu vendredi prochain à 17h00 sur la galerie du Centre sportif.

Vous êtes toutes et tous les bienvenus pour découvrir les 48 projets présentés dans le cadre du concours, dont le lauréat a été désigné aujourd'hui. Je vous invite à venir découvrir à quoi ressemblera ce futur quartier situé à l'angle des routes de Cormanon et de la Glâne.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Mme Labunets.

Mme Viktoryia Labunets, Conseillère générale. Je remercie M. Grangier pour sa réponse et je souhaite préciser que j'ai moi-même fait deux annonces sur le site frelon.ch et que les nids détruits figurent sur le portail cartographique. En revanche, j'ai pris contact avec les Services techniques et personne n'a pu m'informer que les frais étaient pris en charge par la Commune.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. D'autres interventions ? Mme la Syndique.

Mme Caroline Dénervaud, Syndique. Concernant la question de Mme Schmidlin relative à l'attribution d'une adresse électronique communale aux membres du Conseil général, il faut savoir que, lors de la précédente législature, cette question avait déjà été débattue au sein du Bureau et n'avait alors pas reçu un accueil favorable.

Toutefois, le sujet sera réexaminé. La mise à disposition d'une adresse électronique de Villars-sur-Glâne impliquerait notamment que les membres du Conseil général procèdent à une redirection vers leur boîte de messagerie personnelle.

D'un point de vue de la sécurité et de la gestion des envois, il serait néanmoins plus intéressant pour la Commune de pouvoir transmettre les documents du Conseil général sur une adresse officielle de Villars-sur-Glâne.

Nous reviendrons vers vous ultérieurement avec davantage d'informations à ce sujet.

Mme Mélanie Balleyguier, Présidente. Si la parole n'est plus demandée, je constate que nous sommes arrivés au terme de cette séance. Je me permets de vous signaler la présence dans le public de Mme Raphaëlle Pugin, responsable de la cohésion sociale, et vous informe que celle-ci sera disponible pendant l'apéro pour d'éventuelles questions de votre part.

Je vous remercie de votre attention et de votre participation et vous rappelle nos prochaines séances, qui auront lieu les 16 et 17 décembre prochains et seront consacrées au budget. Il est 20h46, je lève la séance et vous souhaite une belle rentrée dans vos foyers et un bon apéro à celles et ceux qui souhaitent encore échanger quelques mots. Merci et bonne fin de soirée !

La séance est levée à 20 heures 46.

Approuvé le _____

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

David Kaelin

La Présidente

Mélanie BALLEYGUIER

Annexe I Inventaire des bornes de recharge

